

Publié 25. avril 2024, 06:01

GENÈVE

Fronde contre une antenne 5G «au-dessus de la tête de nos enfants»

Des habitants de Vézenaz s'opposent à une installation projetée par Swisscom dans un stade situé non loin d'une école.

 par **Léonard Boissonnas**



Une antenne 5G, en 2022.
20min/Matthias Spicher

«Nous sommes inquiets, c'est un périmètre où il y a beaucoup d'enfants», explique une habitante du village de Vézenaz, dans la commune de Collonge-Bellerive (GE). Elle fait partie des quelque 120 personnes qui s'opposent aujourd'hui à l'installation d'un groupe d'antennes 4G et 5G de Swisscom. L'opérateur projette de les poser sur un mât situé dans un stade de foot, au chemin de la Californie.

A 200 m du préau

Le problème, soulève la maman, est que l'école primaire et son préau se trouvent à environ 200 mètres, et qu'à proximité immédiate du mât, on trouve une cantine scolaire, un vestiaire et une place de jeux. «Nous ne sommes pas contre la 5G, mais mettre une antenne au-dessus de la tête de nos enfants, dont le cerveau est en plein développement, n'est pas la meilleure chose à faire», argue-t-elle, invoquant le principe de précaution. Une autre mère souligne que des antennes se trouvent déjà non loin: «Il y en a à la Pallanterie, je ne vois pas l'intérêt d'en placer d'autres à cet endroit.»

Autorisation refusée, justice saisie

Le projet est aussi contesté par le Canton, qui a refusé fin octobre dernier de délivrer une autorisation de construire pour des raisons esthétiques. De son côté, l'opérateur a saisi la justice début novembre pour recourir contre ce refus. Les habitants, eux, ont sollicité leur participation à la procédure, une requête acceptée par le Tribunal administratif de première instance en janvier. La justice doit encore trancher sur le fond.

Débits en hausse

Swisscom indique que, bien que le secteur soit situé en rase campagne, il était impossible de trouver un autre emplacement: «Les stations mobiles en zone agricole ne sont pas autorisées pour couvrir des zones bâties.» Selon l'opérateur, «il y a un déficit pour la 4G et 5G et le site de la Pallanterie est trop éloigné pour répondre aux besoins.» De plus, les débits demandés par les smartphones ou tablettes en 2024 «progressent de manière exponentielle et nous impose de moderniser notre infrastructure.»

Plus d'exposition avec les natels

Au niveau sanitaire, Swisscom rappelle que la Confédération «est responsable de l'établissement de normes». L'entreprise affirme respecter «rigoureusement l'ordonnance fédérale de protection contre les rayonnements non ionisants», qui prévoit «une valeur de champ électrique dix fois plus faible que les recommandations de l'OMS.» Le géant bleu relève par ailleurs que «la plus grande partie de l'exposition est générée -et de loin- par des sources situées à proximité du corps, surtout le portable. Celle due aux antennes de communication mobile est considérablement plus faible.»

L'antenne «dénature le site»

C'est la deuxième fois que Swisscom tente d'installer des infrastructures à cet endroit. En 2014, l'entreprise avait déposé une demande d'autorisation de construire, mais le projet n'avait pas été réalisé, malgré un arrêt de justice favorable en 2016. L'autorisation devenue caduque, l'opérateur a déposé une nouvelle demande en avril 2023. Les instances de préavis se sont prononcées favorablement au projet, sauf la commission d'architecture. Celle-ci a notamment pointé l'impact visuel de l'installation venant «dénaturer le site» et «ne tenant pas compte du bâti et des installations environnantes» du quartier.

TON OPINION

Le sujet est important.

L'article est informatif.

L'article est objectif.

Trouvé des erreurs? Dites-nous où!

106 commentaires

L'espace commentaires a été désactivé

 IOTANBest
25.04.2024, 09:58

Dénoncer ce commentaire

tout le monde la veut mais pas chez soi faut quand même croire qu'il y a un problème que l'on verra dans 15 20 ans on ne saura plus faire 2+2

 51

C'EST JUSTE! | 36 lecteurs